

<http://www.snetap-fsu.fr/Bretagne-declaration-au-CTREA-du-8.html>



Bretagne : déclaration au CTREA du 8 juillet 2015

- En Région -

Date de mise en ligne : jeudi 9 juillet 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

[Déclaration liminaire](#) du SNETAP-[FSU](#) en [CTREA](#) sur le dialogue social.

Depuis trois ans, les échanges entre les organisations syndicales, dont le SNETAP, et les services de la [DRAAF](#), notamment le [SRFD](#), ont été cordiaux.

S'il nous est arrivé de nous opposer à quelques décisions et de les contester, cela s'est toujours fait dans un climat de dialogue et d'échange.

Qui dit dialogue dit, au moins, deux interlocuteurs qui, malgré leurs différences d'appréciation, sont tout de même capables de s'entendre, voire d'élaborer quelques réponses plus adaptées et certainement plus appropriées, cela dans le cadre de nos missions respectives et dans le souci constant des personnels.

Nous ne pouvons que supposer que ces missions et ce souci des personnels sont et demeurent une exigence largement partagée d'un côté comme de l'autre.

Dans cette perspective, et quand il s'est agi de travailler à l'élaboration d'un projet régional de l'Enseignement agricole public, il ne nous semble pas que le SRFD ait rencontré des interlocuteurs avec qui il était impossible de discuter.

Quand il s'est agi de l'installation des CHS [CTREA](#) et des cellules de veille, même si les échanges furent tendus, le SNETAP n'a pas été aux abonnés absents de la discussion. Nous pourrions multiplier à l'envi les exemples.

Peut-être, par nos insistances, certains d'entre nous étaient à « baffer », pour reprendre une expression entendue lors de la dernière [CCP](#) le 22 juin, dans un aparté qui n'a pas été suffisamment inaudible pour ne pas nous être rapporté, mais nous oeuvrions à ce qui était de notre devoir et de nos mandats.

Depuis peu, le climat s'est clairement tendu et des propos, des postures, plutôt que des arguments, ont été tenus et sont tout à fait inadmissibles, surtout quand ils sont émis par un chef de service qui, du fait de ses fonctions, est appelé à nourrir et à entretenir le dialogue social... Nous n'osons croire que la stratégie soit de le rendre impossible.

En tout cas, les derniers événements le rendent plus difficiles et il faudra bien que l'autorité académique prenne conscience de sa responsabilité dans ce que nous entendons de noncer.

Pour traiter le dossier des [TFR IBA](#), on a accusé l'intersyndicale mais aussi le SNETAP de diffamation.

Si l'on s'entend bien sur le sens de ce mot, à savoir chercher à porter atteinte à la réputation ou à l'honneur de quelqu'un par des écrits ou des paroles, il s'agit d'un délit et la réparation judiciaire est alors souhaitable et légitime.

Où est la diffamation quand dans nos courriers, nous relatons des faits, la réunion du 13 mai, et des perspectives énoncées par l'autorité académique concernant les contrats des agents contractuels et la réaffectation des missions des titulaires sur plusieurs établissements ?

On nous a dit, lors de l'audience intersyndicale, que la non-reconduction n'est pas une décision qui avait été prise et actée.

Mais on vous a dit aussi, lors de cette même audience, que la manière dont l'information avait été annoncée le 13 mai revenait, pour les présents, à une annonce de non reconduction de contrats (surtout quand on leur demande de penser à rediger de nouveaux CV)

Par ailleurs, où est la diffamation quand, concernant ces mêmes perspectives, nous faisons savoir à qui de droit notre profonde divergence et notre appréciation diamétralement opposée ?

Aujourd'hui, à la lumière des faits, et après les arbitrages du Service des Ressources Humaines et de la [DGER](#), étions-nous bien, organisations de l'intersyndicale, celles et ceux qui diffamions quand nous contestions la perspective de non-annonce ?

Aujourd'hui, alors que les contrats ont été reconduits à l'identique, étions-nous dans notre tort que de vouloir de fendre les personnels devant ce que nous estimions être un désengagement de l'État, amorcé par les services régionaux, sans aucune injonction du ministère à cet égard ?

Par contre, il y a malhonnêteté intellectuelle quand on entend dire, par madame la cheffe du SRFD, qu'« on ne peut pas discuter avec les syndicats de l'intersyndicale ».

Il y a diffamation quand madame la cheffe du SRFD claironne en public que le SNETAP se réjouirait de la disparition de l'enseignement privé.

Outre que madame la cheffe du SRFD est fort mal informée sur nos intentions à ce sujet et nos combats, la encore nous voulons dénoncer une posture qui, en voulant outrageusement disqualifier l'interlocuteur, manifeste une volonté de sacrifier tout dialogue et le discernement qui va avec.

Et cela, nous ne saurions l'accepter.

Un véritable dialogue social se nourrit de échanges qui supposent le respect des interlocuteurs qui sont issus des élections professionnelles.

Nous ne pouvons imaginer que l'Autorité académique entendrait remettre en cause ce résultat, en disqualifiant tel ou tel d'entre nous.

Un respect qui, par ailleurs et malgré tout, engage chacun à considérer l'interlocuteur comme le légitime, notamment dans ses fonctions et attributions.

Dialoguer ne signifie pas céder et nous n'entendons pas remettre en cause cette prérogative qui appartient à l'autorité académique seule.

Mais dialoguer signifie accepter des différences d'appréciations qui, entendues, peuvent être conciliées ou, en tout cas, prises en compte dans la décision finale.

Cela veut dire aussi argumenter : or nous ne considérons pas que des postures, des arguments « faussement » d'autorité qui mettent en scène un chef devant ses troupes alignées, relèvent de cet effort d'argumentation.

Et dialoguer peut permettre d'aboutir à un consensus partagé, d'autant plus acceptable que son élaboration, a

partir des informations elles-mêmes partagées, serait le fruit d'une vraie concertation entre les acteurs.

C'est bien ainsi que nous entendons mener notre travail de représentation des personnels. Nous y sommes prêts. Nous le demandons.

Quant aux informations partagées, je voudrais faire remarquer que nous ne pouvons nous satisfaire des documents préparatoires envoyés pour ce [CTREA](#).

Rien sur la [DGH](#) ; rien sur le mouvement des personnels, titulaires comme contractuels ; rien sur le comité de suivi du PREAP ; rien sur la Défense et la Promotion des Valeurs de la République...

Par cette déclaration liminaire, nous nous satisferions, à tout le moins, d'un geste ou d'une parole d'apaisement.

Et il nous semblerait judicieux que, au cours de ce [CTREA](#) ou dans une rencontre hors CTREA, nous puissions nous entendre sur la méthode même de ce dialogue.

Cela offrirait à chacun l'avantage de nous épargner, pour les rencontres futures, tout malentendu.

Rennes, le 8 juillet 2015.

SNETAP-[FSU](#) Bretagne - Albe ric Perrier, Lycée Théodore Monod - 55, boulevard de la Bouvardière - BP 55124 - 35651 Le Rheu cedex - bretagne.snetap-snetap-fsu.fr - 07.70.44.33.11